

Loi sur la transition énergétique : l'impact sur les Epl



Jeudi 24 septembre 2015 - Maison de la Chimie, Paris

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte marque l'action de la France à la veille de la 21^e Conférence internationale du climat organisée à Paris en décembre prochain. Elle conforte également les Epl comme un outil opérationnel majeur et pertinent des collectivités dans la mise en œuvre du mix énergétique, de la rénovation des bâtiments et plus globalement, du développement durable des territoires.

Animation : **Guillaume MAINCENT**, journaliste

Programme

9h **Accueil des participants**

9h30 – 9h45
Introduction

Emmanuel JULIEN, Président du directoire de la Sem Sergies, Président du Club pour la promotion des énergies renouvelables de la FedEpl

9h45 – 11h30

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : les dispositions qui intéressent les Epl

Cécile FONTAINE, Avocat à la Cour, Cabinet Seban & Associés

Nicolas GARNIER, Délégué Général d'Amorce

Alexandre VIGOUREUX, Responsable du Département veille et assistance juridique de la FedEpl

Un représentant de l'ADEME ou du ministère de l'Ecologie

- L'inscription des Epl dans les objectifs de la France en matière de mix énergétique
- La rénovation énergétique des bâtiments

- Le développement des EnR
- La gouvernance locale de l'énergie et les pôles d'énergie territoriaux
- L'investissement participatif
- Les nouveaux tarifs d'achat
- L'économie circulaire

11h30 – 12h30

Le point de vue des élus sur la loi

Philippe BIES, Député du Bas-Rhin, Président d'Habitation Moderne

Jacques CHIRON, Sénateur de l'Isère, Président de la FedEpl

Alain LEBOEUF*, Député de la Vendée, Président de la Sem Vendée Energie

Roseline SARKISSIAN, Présidente de la Sem Energie Positif, Conseillère régionale d'Ile-de-France

Un Représentant de l'Association des régions de France

12h30 **Déjeuner**

Programme

14h30 – 15h45

Nouvelles activités, nouveaux outils : le financement participatif, l'hydroélectricité et le tiers financement

Julien BERTHIER, Directeur de la Sem Energies Positif
Virginie LORENTZ, Responsable Communication du groupe Energies Vienne, représentante d'Hydrocop
Lionel REIG, Directeur général adjoint de la Scp
Alexandre VIGOUREUX, Responsable du Département veille et assistance juridique de la FedEpl

15h45 – 17h

Les Epl, l'atout territorial de la transition énergétique de la France

Arnaud BRUNEL, Responsable pôle énergies du Sipperec
Nicolas CHAPELAT, Chargé de mission énergies Renouvelables à la SEMAEB
Emmanuel JULIEN, Président du directoire de la Sem Sergies, Président du Club pour la promotion des énergies renouvelables de la FedEpl
Olivier LOIZEAU, Directeur Général de la Sem Vendée Energie

Eolien, méthanisation, géothermie, réseau de chaleur. Que ce soit en Spl ou en Sem, les Epl participent depuis de nombreuses années à la mise en œuvre de la transition énergétique souhaitée par leurs collectivités actionnaires. Avec la création de la Semop en 2014, les collectivités disposent d'un outil supplémentaire pour développer les partenariats nécessaires aux investissements dans les énergies renouvelables. Quelles sont les réalisations des Epl ?

Comment les Epl vont-elles concrètement mettre en œuvre les dispositifs de la loi sur la transition énergétiques et quels objectifs vont-elles atteindre ?

17h Fin des travaux

Plan d'accès

Maison de la Chimie
28 Rue Saint-Dominique
75007 Paris

Pour s'y rendre :

- > Métro : Invalides (lignes 8 et 13)
- > RER : Invalides (ligne C)



(*) **Sous réserve**

Epl **Expertise**

Loi sur la transition énergétique : l'impact sur les Epl

Jeudi 24 septembre 2015 / Maison de la Chimie – Paris 75007

Bulletin à renvoyer

avant le jeudi 10 septembre 2015

par mail : f.dherin@lesepl.fr / par fax : 01 53 32 22 22

ou par courrier : **Fédération des Epl - 95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris**

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Tél :

Portable professionnel :

Participera **Ne participera pas**

Déjeunera **Ne déjeunera pas**

> **Tarif** (documentation, pauses
et déjeuner compris)

Epl adhérentes (à jour de cotisation)
et partenaires :

200 € HT, soit 240 € TTC (TVA 20%)

Autres : 300 € HT, soit 360 € TTC (TVA 20%)

Règlement par chèque

Règlement par virement

Banque Société Générale

Agence Paris Bourse Entr –

IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 3942 838

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Date et signature :

Conditions générales

Pour confirmer votre participation, merci de nous retourner le présent bulletin.

Le nombre de places étant limité, les enregistrements se feront par ordre d'arrivée à la Fédération des Epl.

En cas d'annulation intervenant moins de 10 jours avant la manifestation, une facture de 100% du coût total des frais de participation sera adressée.

Pour tout renseignement complémentaire, Françoise DHERIN est à votre disposition.

f.dherin@lesepl.fr / 01 53 32 22 04